



>17237

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS}299-23, 300-23,
302-23 et 303-23

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté les règlements ci-dessous :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2023, le règlement **N^o299-23** relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N^o127-11. Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2023;
- Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le règlement **N^o300-23** modifiant le règlement de zonage N^o125-11 afin d'intégrer de nouvelles modalités applicables à l'intérieur de certaines zones industrielles. Ce règlement est entré en vigueur le 31 juillet 2023;
- Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2023, le règlement **N^o302-23** relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement est entré en vigueur le 31 juillet 2023.
- Lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, le règlement **N^o303-23** modifiant le règlement de zonage N^o125-11 afin de l'actualiser avec les modalités introduites dans la nouvelle loi provinciale sur l'hébergement touristique. Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2023.

Des copies de ces règlements ont été déposées au bureau de la soussignée ainsi que sur le site Internet de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 6^e JOUR DE SEPTEMBRE 2023.

Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
2852-7885 Québec inc. 11 Rue des Pins Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0	Un restaurant incluant une terrasse.	RESTAURANT MOTEL LE CHAVIGNY 11 Rue des Pins Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0 Dossier : 932665



>17206

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale



APPEL D'OFFRES DE LOCATION
LOCATION D'UN ESPACE POUR CENTRE MULTISERVICE SANTÉ

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, ayant son siège social au 2915 avenue du Bourg-Royal (Québec), et ci-après désigné le REQUÉRANT, désire louer un espace pour une durée de CINQ (5) ans, visant à offrir à la population du secteur Portneuf des services de prélèvements, dépistages, vaccinations et autres services en complémentarité.

La location pourrait débuter en décembre 2023 ou 1^{er} janvier 2024.

La proposition devra respecter le périmètre de recherche.

L'installation devra être effective à l'intérieur des limites des municipalités de Cap-Santé, Donnacona ou Pont-Rouge. Seules les soumissions ayant une proposition d'espaces locatifs situés à l'intérieur de ces périmètres seront considérées dans le cadre du présent appel d'offres.

Le contrat locatif comprend sans s'y limiter :

Un local d'une superficie d'un minimum de 575 m² pouvant être aménagé selon les besoins : bureaux fermés/ouverts, plusieurs salles de toilette, possibilité d'installer laveuse-sécheuse, zone de débarcadère incluant des installations permettant le chargement et déchargement de matériel sur palettes.

Devra inclure un minimum de 50 places de stationnement, incluant 4 espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.

Les immeubles soumis devront être chauffés, climatisés et assurer un taux de ventilation total d'au moins 4 changements d'air à l'heure dans les salles de réunion et autres locaux à forte densité d'occupation, lorsque ceux-ci sont occupés.

Personne ressource : Olivier Bellemare 418-663-5000 x 26930

Date limite de réception des propositions : 26 septembre 2023

Documents aussi disponibles sur SEAO

Notez qu'il n'y aura pas de réunion d'information et que le CIUSSS de la Capitale-Nationale n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des propositions présentées.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Le Manoir Saint-Basile inc. 150 Rang Saint-Georges Saint-Basile (Québec) G0A 3G0	Addition d'un permis de restaurant avec autorisation spectacle sans nudité et option traiteur	LE MANOIR SAINT BASILE 20 Rue Sainte-Anne Saint-Basile (Québec) G0A 3G0 Dossier : 258186



>17177



AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle du Club motoneige St-Raymond inc. aura lieu **mardi le 12 septembre 2023** au garage du Club motoneige situé au 326, route des Pionniers, St-Raymond à **18h30**.

Tél. : 418 337-7845

C.P. 5014, Saint-Raymond (Québec) G3L 4R8

www.clubmotoneigest-raymond.com

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT !

leucan
région québec

ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT EN SALLE DE JEUX

ACCUEIL, SOUTIEN AFFECTIF ET ACCOMPAGNEMENT

AIDE FINANCIÈRE

MASSOTHÉRAPIE

ACTIVITÉS SOCIO-RÉCRÉATIVES

leucan.qc.ca | 418 654-2136

Association pour les enfants atteints de cancer et de leur famille

Quand votre entreprise a un besoin vital de marketing local...
NOUS SOMMES LÀ!

COURRIER DE PORTNEUF

Après m'avoir

Recyclez-moi!

ÉGALEMENT DISPONIBLE EN PRÉSENTOIR



AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Esther Godin, en sa qualité de greffière de la Ville de Pont-Rouge, que l'immeuble ci-après désigné sera vendu à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du caucus, le 16 octobre 2023, à 11 h 00, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, Québec, G3H 1N4, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule	Lot Cadastré du Québec, circonscription foncière de Portneuf	Taxes dues ¹ (capital, intérêts et pénalité au 6 septembre 2023)*
Sébastien Soucy 48, rue Leclerc Pont-Rouge (Québec) G3H 1X4	1480-01-5802-0-000-0000	3 827 842	6 629,62 \$

¹Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (No NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Les pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie
- Passeport

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Pont-Rouge

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (*art. 531 et suivants de la Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Pont-Rouge. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, **d'une part**, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais, incluant tout montant qui deviendrait exigible et, **d'autre part**, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Pont-Rouge, ce 31 août 2023.



Esther Godin
Greffière, Ville de Pont-Rouge



APPEL D'OFFRES PUBLIC

Locaux de Revenu Québec au 204, avenue Perrin

Description des travaux : La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux de construction au 204, avenue Perrin à Saint-Raymond en vue de l'aménagement de locaux pour Revenu Québec.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO à compter du 8 septembre 2023.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Représentant du dossier : M. François Cloutier, responsable des bâtiments et des infrastructures. L'adresse de courriel pour rejoindre le représentant est francois.cloutier@villesaintraymond.com

Dépôt des soumissions : Avant 11 h, le jeudi 28 septembre 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les garanties financières ainsi que d'autres exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 31 août 2023.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA

Donnez de vos
nouvelles au

COURRIER
DE PORTNEUF



en écrivant à
redaction@courrierdeportneuf.com

Au

COURRIER
DE PORTNEUF

les arts et la
culture sont dans
notre **nature!**

Partagez-nous vos
programmations à
redaction@courrierdeportneuf.com